



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20240417-D_2024_16-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
16

Séance du 10 avril 2024

Objet

Budget EHPAD
Les Charmilles

Approbation du
compte de gestion 2023

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson
Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	10
Votants	12

Vote

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

BUDGET EHPAD LES CHARMILLES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2343-1 et 2 et D2343-4 et suivants,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du comptable public est conforme à l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses des Charmilles (ERRD),

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion de l'EHPAD Les Charmilles du Receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles de l'ERRD pour le même exercice.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

